

■ **L'Interdit SA**, à Genève, exploitation de bars, cafés, restaurants, etc. (FOSC du 05.04.2004, p. 8). La procuration de Miglio Dominique est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Gavillet Charles-Yves, de Genève, à Onex.

Journal no 7289 du 18.06.2004
(02325448 / CH-660.1.285.994-9)